

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du lundi 15 octobre 2018

Le lundi 15 octobre 2018, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 1^{er} octobre 2018 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

Présents : Roger HUET- Daniel VINCENT- Emmanuelle JARDIN-PAYET - Annick DELFARRIEL - Martine CUSSY- Jean-Paul FANET- Pierre SCHMIT - André LECLAIRE - Pascal GUEGAN - Abdelaziz BALADI – Laurence DUPONT - Céline BLANLOT - Michel TOURNIER - Anne GOURLIN - Jacques FRICKER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gilbert TALMAR donne pouvoir à Daniel VINCENT
Marc BENICHON donne pouvoir à Roger HUET
Jessica PIERRE donne pouvoir à Jacques LELANDAIS
Sophie LE PIFRE donne pouvoir à Céline BLANLOT
Jean-François MORLAY donne pouvoir à Emmanuelle JARDIN-PAYET
Annick BELZEAUX - Eric JAMES

Secrétaire de séance : Pierre SCHMIT

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 10 septembre 2018

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 10 septembre 2018 après modification de la page 6 - Lire « 212 élèves » au lieu de « 2012 ».

2°) Concours pour le Fonds de Solidarité pour le Logement – Conseil départemental du Calvados

Monsieur le Maire explique que le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L) géré par la Département intervient pour accorder des aides sous forme de prêt ou subvention, à des personnes ou familles en difficultés, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement. Deux ménages installés en 2017 sur la commune ont bénéficié d'un prêt du FSL soit une dépense totale de 605€ afin de financer leurs frais d'accès au logement.

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière à ce fonds. A titre indicatif la participation des communes a pour base soit le nombre d'habitants (0.17€/habitant), soit le nombre de logements sociaux existants dans la commune (2.85€ /logement).

Monsieur le Maire propose de contribuer aux Fonds de Solidarité pour le Logement à raison de 319.20€ correspondant au nombre de logements sociaux sur la commune (2.85€ par logement).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'apporter une contribution financière d'un montant de 319.20€ au fonds social de solidarité pour le Logement.

- Dit que cette dépense sera reprise dans la décision budgétaire n°2/2018 l'article 65733.

3°) Décision budgétaire modificative n°2/2018 – Commune

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 pour, 3 abstentions :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP + DM1	DM2 /2018	BP+ DM1+ DM2/2018
011 - Charges à caractère général			
60611 – Eau et assainissement	20 000,00 €	-3 319.20 €	16 680.08 €
60631 – Fourniture d'entretien	4 000,00 €	500,00 €	4 500,00 €
60632 – Fournitures de petit équipement	54 900,00 €	-1 415,00 €	53 485,00 €
60633 – Fourniture de voirie	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
6064 – Fournitures administratives	6 000,00 €	600,00 €	6 600,00 €
6065 – Livres - disques- cassettes, médiathèque	8 990,00 €	1 415,00 €	10 405,00 €
615221 – Entretien et réparations bâtiments publics	17 220,00 €	7 913,00 €	25 133,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	2 000,00 €	1 200,00 €	3 200,00 €
6226 – Honoraires	16 000,00 €	-4 609,00 €	11 391,00 €
6232- Fêtes et cérémonies	35 980,00 €	-2 600,00 €	33 380,00 €
6256 - Missions	0,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €
6358 - Autres droits	1 753,00 €	500,00 €	2 253,00 €
65- Autres produits de gestion courante			
65548 – Autres contributions	111 406,00€	609,00€	112 015,00€
65733 – Subventions de fonctionnement – Département	0€	319,20 €	319.20 €
022- Dépenses imprévues			
022 – Dépenses imprévues	4 713,00 €	-4 713,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES		- €	

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP + DM1	DM2 /2018	BP+ DM1+ DM2/2018
Opérations financières			
2041412 Fonds de concours voirie	32 143,75 €	-12 910,00 €	19 233,75 €
Opérations non affectée			
2111 - Terrains	5 000,00 €	4 000,00 €	9 000,00 €
Opération 16 - Autres travaux de voirie			
2315 - Immos en cours de construction	0,00 €	8 910,00 €	8 910,00 €
458101 - opération sous mandat - CU	0,00 €	2 747,52 €	2 747,52 €
458102 - opération sous mandat - Réseau	0,00 €	3 335,04 €	3 335,04 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES		6 082,56 €	

INVESTISSEMENT RECETTES	BP + DM1	DM2 /2018	BP+ DM1+ DM2/2018
Opération 16 - Autres travaux de voirie			
458201 - opération sous mandat - CU	0,00 €	2 747,52 €	2 747,52 €
458202 - opération sous mandat - Réseau	0,00 €	3 335,04 €	3 335,04 €
TOTAL DES RECETTES NOUVELLES		6 082,56 €	

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°2/2018 présenté ci-dessous.
- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 609€ au Collège de Ouistreham pour participation à la dette de la section voie.

4°) SDEC ÉNERGIE : effacement des réseaux - Rue Angerville - Etude préliminaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Intercommunal Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication de la Rue d'Angerville.

Les parties électricité et télécommunication seront financées par la Communauté Urbaine Caen la Mer et la partie éclairage public par la commune d'Hermanville-Sur-Mer.

Le coût global de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 82 200€ TTC.

Les parties électricité et télécommunication sont estimées à 60 600€ TTC et la partie éclairage public à 21 600€ TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique de 35%, sur le réseau d'éclairage de 35% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 35% sur le réseau télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 14 692.50 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 2^{ème} trimestre 2019 et informe le SDEC ENERGIE de éléments justifiant cette planification : inscription du dossier au programme pluriannuel de la Communauté Urbaine Caen la mer dans le cadre de la réfection du réseau eau pluvial et voirie de la rue d'Angerville.
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau.
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi au budget 2019 :
 - en section d'investissement par fonds de concours : 13 500€
 - En section de fonctionnement : 1 192.50 €
- S'engage à verser sa contribution au SDEC dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 2 055€,
- Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive de la nature du sous-sol et suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

5°) Retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE

Monsieur le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE.

6°) Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1^{er} janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

7°) Informations du Maire, des maires adjoints et des conseillers délégués.

Convention avec l'école de Musique de Ouistreham à vocation intercommunale – Saison 2018/2019- rectificatif

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération rectificative du conseil municipal de Ouistreham concernant la participation des communes extérieures à l'école de musique de Ouistreham à vocation intercommunale. Il soumet au vote du conseil les tarifs pour l'année 2018-2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ AUTORISE le Maire à signer les conventions relatives au fonctionnement de l'école de musique pour la saison 2018-2019.

- PREND ACTE des tarifs 2018-2019 (participation des communes conventionnées au titre des élèves de l'école) comme suit :

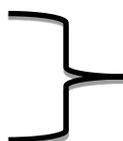
Participation	Tarifs année scolaire 2018-2019
Inscription	
Eveil musical	330.00 € par an
Formation musicale	330.00 € par an
Pratiques collectives d'un instrument (orchestre, chorale, prépa.bac)	90.00 € par an
Pratique amateur accompagnée	30.00€ par an
Formation musicale + instrument : flûtes, cuivres, clarinette, saxo, piano, guitare, etc....	1 250.00 € par an
Instrument seul	950.00 € par an
Atelier (jazz, musiques actuelles)	
1 atelier	145 € par an
2 ateliers	190 € par an
Location d'instrument	
- Pour la 1ère année	95 € par an
- Pour la 2ème année	145 € par an
- Pour la 3ème année (et suivantes selon les possibilités)	165 € par an

Etude de faisabilité pour le réaménagement et la mise en valeur du parc municipal : la commune a reçu trois propositions, lesquelles sont à l'étude.

Projet éolien en mer au large de Courseulles sur mer : le raccordement du parc éolien en mer conduit RTE à réaliser une double liaison souterraine 225 00 Volt entre les communes de Bernières sur mer et Ranville. Dans le cadre de ces travaux, RTE sera amenée à réaliser des travaux de génie civil pour l'installation des câbles et en particulier des travaux et terrassement sur une profondeur d'1.5m de profondeur. Les travaux ne devraient pas intervenir avant mi 2019.

Conteneurs enterrés – point d'avancement des travaux concernant la mise en place de nouveaux point de collecte du verre (colonnes d'apport volontaire enterrées) :

- Rue Henri Gravier
- Lotissement Pré Romain



Les conteneurs sont posés, ils seront mis en service début novembre après changement système de préhension des bornes aériennes sur les autres points de collecte

- Avenue François Mitterrand

Ces installations sont intégralement prises en charge par la Communauté urbaine et le SYVEDAC.

Fermeture de la médiathèque Jean-François Sarasin du 7 au 19 janvier 2019 inclus pour maintenance informatique.

Elections

- **Création du répertoire national unique (REU)** : Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique sera institué en 2019. Ce répertoire électoral unique géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. A compter de 2020, les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin. En 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen, ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019. Toute nouvelle inscription entraînera automatiquement la radiation de la liste précédente. Les habitants sont prévenus sur les différents supports de communication de la commune.

Distribution du bulletin municipal, de l'agenda culturel et du PCS la semaine du 22 octobre 2018 par les membres du conseil municipal.

Médiathèque – programmation culturelle

- Rencontre le mercredi 17 octobre à 19h00 à la médiathèque Jean-François Sarasin de l'auteur normand Philippe Simon à propos de son livre "**La Normandie pour les Nuls**".
- Belle soirée le vendredi 13 octobre pour la présentation de la saison culturelle avec La **comédie de Caen** à Hérouville Saint Clair et le **Sablier** à Ifs.
- 24/10/2018 – Cirque Ex anima - **ZINGARO-BARTABAS** : 40 personnes se sont inscrites pour participer à la sortie. La commune d'Hermanville-Sur-Mer organise le déplacement en bus.

8°) Questions orales

Aucune question orale

Fin du conseil : 20h50

Prochain conseil : lundi 12 novembre 2018 – 19h00 – option sur le jeudi 22 novembre 2018 si nécessaire.